

COMMUNES

Le tax shift a coûté 20 millions en 2017



Les Communes wallonnes doivent supporter de plus en plus de coûts. Reporters/STG

Les charges provenant du fédéral et du régional ainsi que le coût des pensions étranglent toujours plus nos Communes.

Un total de 208,07 millions. Voilà, pour 2017, le surcoût financier supporté par les Communes wallonnes qui, évidemment, plombe les budgets. Et les trajectoires budgétaires ne sont pas folichonnes non plus: en 2018, ce coût s'élèvera à 226,65 millions. L'Union des Villes et Commune, une fois encore, tire la sonnette d'alarme. Elle relève essentiellement trois types de charges qui ne cessent de tirer les finances communales wallonnes vers le bas.

1. Tax shift et vieux cadastre

Le tax shift décidé au fédéral a fait perdre plus de 20 millions l'an passé aux Communes: en ayant descendu la base imposable pour l'IPP (Impôt sur les personnes physiques), forcément, il y a moins d'argent qui rentre dans les caisses. Et cela ne va pas s'arranger: l'année prochaine, la perte sera de 42 millions. Et en 2021, on en sera à 107.

Autre souci: la non-mise à jour de la matrice cadastrale. Concrètement, le cadastre n'a pas requalifié des maisons, pourtant transformées et valorisées, depuis des lustres. 46 millions de manque à gagner. En même temps, qui, dans les Communes, osera envoyer des constatateurs à quelques mois des élections...

Et puis, il y a enfin la réforme des zones de secours: actuellement, les Communes en supporte 77% des coûts alors qu'à l'initiale, ce devait être du 50/50 avec le fédéral... Dont coût en 2007: 71 millions.

2. Charge régionale

Les Communes souffrent également de surcharge régionale: la réforme des aides à l'emploi, le nouveau statut des accueillantes d'enfants subventionnées ou encore le fonds d'investissement au logement viennent plomber les finances communales.

3. Les pensions: charge exponentielle

C'est un problème récurrent, et qui s'amplifie. Concrètement, de quoi s'agit-il? Essentiellement d'un problème démographique: le nombre de statutaires qui prennent leur pension est largement supérieur à celui de ceux qui cotisent encore. Résultats, les Communes doivent payer les fameuses «cotisations de responsabilité». Elles doivent en fait payer 50% du surcoût de la charge de base des pensions. Et ces cotisations sont en augmentation perpétuelles. En 2017, elles ont coûté près de 59 millions. On atteindra 115 millions en 2022.

Le problème est évidemment aggravé par le fait que les statutaires bénéficient d'une pension complète de statutaire, même s'ils ont fait la plupart de leur carrière comme contractuels (dont le régime des pensions est moins avantageux).

COMMENTAIRE



Par Martial Dumont. EdA Les Communes sont plus que jamais devant une équation insoluble. Elles doivent à la fois supporter des charges sans cesse plus lourdes tout en devant assurer les services continus et de plus en plus nombreux aux citoyens. Mais également rester dans les clous budgétaires tout en assurant un investissement public suffisant pour créer de l'emploi et faire tourner l'économie...

Jusque-là, comme un petit miracle, elles ont réussi à rester à flots. Mais si le fédéral et le régional ne desserre pas l'étau, si on continue à demander aux Communes de faire de plus en plus avec la même manne, voire moins, l'élastique ne tiendra plus longtemps. Et seules les Communes plus aisées s'en sortiront. Une Wallonie à deux ou trois vitesses, y compris jusque dans le local, échelon capital pour les citoyens: voilà la menace qui plane aujourd'hui.